

# ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE 'LA BERNARDE'

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUILLET 2019**

**Présents:** MICHEL Maurice, BARRAL Damien, TARGAT Christian, CEPPODOMO Karine, CEPPODOMO Frédéric, ROUSTAN Claude, BOINEGA Éric, LIONS Patrice, LIONS Stéphane, LIONS Sylvain, MICHEL Henri, MICHEL Yoan, BRONDELLO André, MICHEL Bastien, OCCELLI Gérard, BISTONI René, HENRY Gérard, LIONS Sylvain, MICHEL Norbert, BARRAL Patrick, FONTANA Didier, GRAS Gilbert, REY Christophe, RIBERO Thierry, RIBERO Logan, SPASARO David, PECHMAGRE Vincent, LEGIER Ludovic, MERELLA Frédéric

Le trésorier présente les dépenses de la saison écoulée ainsi que les recettes.

Des tableaux des recettes et dépenses sont distribués et permettent de visualiser les éléments suivants:

Recettes : 3402.39euros

Solde antérieur: 15509.72 euros

Dépenses : 2905.21 euros

**Solde créditeur : 16006.90 euros**

Quitus est donné au trésorier pour sa gestion.

### **Plan de chasse gros gibiers 2018/2019**

19 chevreuils sur 26 ont été prélevés. 13 bracelets chamois sur 14 et 1 bracelet mouflon sur 1 ont été fermés. 1 cerf sur 2.

## **Renouvellement du bureau.**

Mrs BARRAL Damien, BARRAL Patrick, Rey Christophe rééligibles et sont élus.

Les membres du bureau se sont réunis :

PRESIDENT :	<b>CEPPODOMO Frédéric (élu 2018)</b>
VICE-PRESIDENT:	<b>MICHEL Norbert (élu 2018)</b>
SECRETAIRE :	<b>GRAS Gilbert (élu en 2018)</b>
TRESORIER:	<b>BARRAL Patrick (élu en 2019)</b>

**MEMBRES :** REY Christophe (élu en 2019), OCCELLI Gérard (élu en 2018), TARGAT Christian (élu en 2017), BARRAL Damien (élu en 2019), HENRY Gérard (élu en 2017), MICHEL Bastien (élu en 2017), LIONS Patrice (élu en 2018).

## DECISIONS POUR LA SAISON 2019-2020

### CARTES

PRIX DES CARTES (inchangés par rapport à l'année précédente)

Membres actifs : (ascendants et descendants directs, grands-parents, parents, enfants)

- ayant plus de 5 ha de terrain : **30 euros**

- ayant moins de 5 ha, ou ayant une maison, ou étant locataire: **55 euros**

Les propriétaires fonciers ne chassant pas et possédant plus de 50 ha de terrain mis à la disposition de la société de chasse, peuvent bénéficier d'une carte annuelle d'invitation au prix de **30 euros**. Libre à eux d'en faire profiter une personne de leur choix.

Les propriétaires (chasseurs) de plus de 50 ha de terrain mis à disposition de la société bénéficient d'une carte de membre actif gratuite.

Il sera octroyé 3 cartes d'invitations journalières pour les propriétaires fonciers de plus de 5 ha et 5 cartes pour les propriétaires (qui chassent) de plus de 50 ha.

Les cartes d'invitation journalière sont payantes, à savoir **5 euros** par jour.

Cartes annuelles (non limitées, mais parrainées par un membre actif): **170 euros**

Cartes journalières (**uniquement parrainées par un membre actif, limitées à 5 unités par membre**) :

**16 euros par jour**

Les cartes de membres actifs seront délivrées à la mi-août. Chaque chasseur devra présenter son permis de chasser et signer le registre de sécurité.

*Les retours des carnets à souches des cartes d'invitation sont à faire au trésorier ou au président en fin de saison.* **Les responsables de battue devront être vigilants sur la prise des cartes d'invitation. (2<sup>e</sup> rappel)**

### **CHASSEURS DE LA SAGNE**

Une carte spéciale de membre actif sera délivrée aux chasseurs de la Sagne. On aura :

Carte pour les bécassiers à 40 €. Ils pourront chasser la bécasse sur tout leur territoire.

Carte gratuite pour les autres chasseurs « Sagnainc » restant sur la ligne de crête.

### **ONF**

Une bague chevreuil sera attribuée. La location des terrains s'élève à 326 € par an.

### **CARNETS DE BATTUES ET CHEVREUILS**

5 carnets de battues seront distribués :

Mr MICHEL Norbert au Touyet ; 6 bagues

Mr CEPPODOMO Frédéric à Rouainette, 6 bagues

Mrs. LIONS, HENRY: 4 bagues

Mr. BRONDELLO André à UBRAYE: 3 bagues

Mr BARRAL Damien à Laval : 3 bagues

Bague ONF mise en réserve

Total 22 bagues plus 1 de l'ONF.

Ces carnets sont à redonner à un membre du bureau à la fermeture. Un bilan des bracelets fermés sera fait à la mi-décembre début janvier

### **CERF**

- Un bracelet de cerf male adulte et un bracelet de faon (cerf jeune) sont attribués.
- Le prélèvement du cerf est possible à l'approche, à l'affut ou en battue. (les bracelets seront mis à disposition après la battue communale).
- La première équipe qui abattra, fermera la bague et s'acquittera de 106 € l'unité pour le cerf et le faon uniquement.

## **BATTUE COMMUNALE**

**Une battue communale au cerf est organisée le samedi 21 septembre. (Présence obligatoire des 5 carnets de battue), ce jour les rotations chamois/mouflon sont annulées et aucune autre battue n'est autorisée sur la commune.**

Le casse-croûte ainsi que les bagues (si prélèvement) seront pris en charge par la société.

Pour une bonne organisation les inscriptions seront clôturées le dimanche 15 septembre.

## **CHAMOIS ET MOUFLONS**

**Les équipes devront être constituées de 3 chasseurs. Elles seront composées de 2 membres actifs au minimum.**

**Les 3 chasseurs inscrits doivent être à jour de leur cotisation, de leur permis de chasser et les présenter aux membres du bureau qui feront l'inscription le cas échéant l'inscription ne sera pas prise en compte.**

Une participation de 15 euros par équipe sera demandée le jour de l'inscription.

L'ouverture du chamois est le 8 septembre.

La rotation classique des équipes se fera jusqu'au 12 octobre.

A partir du 12 octobre les samedis et dimanches seront libres sur demande d'inscription et à partir du 21 décembre la totalité des rotations seront libres et toujours sur demande.

La fermeture du chamois est le 12 janvier.

Mr MICHEL Norbert sera la personne à contacter pour les inscriptions libres.

14 bracelets ont été fournis par la FDC04 dont 10 pour le secteur UG21 et 4 pour le secteur UG23

Comme l'année dernière Mr BOINEGA Éric assurera le suivi des retours des constats de tirs.

La nouvelle réglementation permet aux chasseurs inscrits au plan de chasse de partir avec 2 bracelets au lieu d'un seul.

Pour le mouflon, le jour de chasse, l'équipe s'inscrira sur le tableau à Ubraye en indiquant son n° de téléphone. Le bracelet sera pris uniquement la journée.

## **PERDREAUX**

La chasse aux perdreaux est autorisée sur la commune pour les membres actifs uniquement.

## **RENARD**

Une prime de 10 € sera attribuée au chasseur qui aura prélevé un renard sur la commune. L'animal mort sera présenté à un membre du bureau.

## **CULTURES A GIBIERS**

Au début de l'été des cultures à gibier ont été réalisées.

## **DIVERS.**

- L'ouverture Générale est fixée au 8 septembre 2019, la fermeture au 12 janvier 2020.
- L'ouverture anticipée au sanglier est le 18 août et la prolongation au 29 février 2020
- Au vu des dégâts subit par Mr BARRAL Damien une ou plusieurs battues seront organisées à sa demande par MR CEPPODOMO Frédéric dans le secteur de LAVAL, (tout volontaire sera le bienvenue)
- L'ouverture au chevreuil et cerf est fixée au 8 septembre 2019, la fermeture au 30 janvier 2020
- L'ouverture au chamois et mouflon est fixée au 8 septembre 2019, la fermeture au 12 janvier 2020
- La séance est levée à 11 h 15.

Le Président CEPPODOMO Frédéric :



Diffusion : les membres du bureau et affichage